

2010-2011  
**RÈGLEMENT**

**Appel régional à candidatures ouvert du 15 janvier au 30 avril 2010**

### **1. OBJECTIF**

Permettre aux établissements d'accueil, qui en expriment le besoin justifié, de recevoir un enseignant pour effectuer un cours, un séminaire ou exceptionnellement une expertise, une conférence dans un domaine pour lequel ils ne possèdent pas eux-mêmes les compétences et les ressources humaines suffisantes.

**ATTENTION :** la priorité sera accordée à des missions présentielle complétées par une préparation ou un suivi qui se fera par visioconférence.

Cette disposition ne vise pas à réduire le temps de la mission en présentiel ou à la fragmenter entre séance présentielle et séance visio. Elle vise à optimiser la présence du missionnaire dans l'établissement d'accueil qui préparera ou accompagnera son travail objet de la mission par des interactions par visioconférence.

Une visioconférence avant la mission peut par exemple consister à proposer un travail préparatoire aux étudiants et à accompagner ce travail pour mieux aborder le cours.

Une visioconférence après la mission peut servir à évaluer les acquis, à accompagner la correction d'un travail ou à encadrer un projet résultant de la mission.

Les établissements ne disposant pas d'une visioconférence aisément accessible ne sont pas concernés par cette disposition. Ils ne seront pas pénalisés dans l'étude des dossiers.

Ces mobilités doivent :

- être utiles au développement des universités dans la région Moyen-Orient,
- favoriser les échanges et la collaboration entre universités,
- aboutir si possible au développement d'autres activités entre les universités concernées,
- avoir un impact à court et à long terme pas seulement sur les établissements concernés mais aussi sur les publics cibles et les bénéficiaires finaux.

### **2. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

**L'enseignant(e) pressenti doit :**

- être francophone,
- justifier de ses titres et du statut d'enseignant et/ou chercheur en exercice au sein d'un établissement membre de l'AUF situé dans un pays différent de l'établissement d'accueil,
- donner son accord de principe à l'établissement d'accueil.

**N.B.:** Chaque demande peut indiquer deux enseignants en distinguant un choix principal et un choix suppléant. L'enseignant suppléant ne sera pris en charge pour la mission d'enseignement qu'en cas d'indisponibilité de l'enseignant principal (accident, maladie...) à la période convenue.

Les mêmes documents sont exigés dans le dossier pour l'enseignant principal et l'enseignant suppléant.

En cas de non mention d'un enseignant suppléant et d'indisponibilité de l'enseignant principal, la mission serait perdue.

**L'établissement d'accueil doit :**

- être membre de l'AUF et situé dans la région Moyen-Orient,
- justifier de l'opportunité de la mission en fonction de ses besoins et de sa capacité à la recevoir,
- s'engager à ce que les cours se donnent en français,
- déclarer si il est doté d'équipements de visioconférence,
- déposer un dossier de demande dûment rempli et complété auprès du Bureau Moyen-Orient (BMO) de l'AUF,
- produire l'ensemble des pièces demandées,
- participer à la prise en charge financière de l'enseignant (rémunération des heures d'enseignement, logement, repas, etc,...)
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle offerte par l'établissement lui-même et demandée à l'AUF.

**L'établissement d'origine doit :**

- être membre de l'AUF et situé en dehors du pays de l'établissement demandeur de la mission.
- déclarer si il est doté d'équipements de visioconférence.

### **3. PROCEDURE DE SELECTION DE CANDIDATURES**

L'établissement qui sollicite la(les) mission(s) doit viser le(s) dossier(s) et le(s) déposer auprès du Bureau Moyen-Orient (BMO) ou des Campus Numériques Francophones (voir liste ci-joint). Dans le cas de candidatures multiples, l'établissement procède à leur classement assorti d'un avis motivé. Ce classement est effectué pour l'ensemble des candidatures déposées par un établissement ou, à défaut, au moins pour les candidatures déposées par chaque faculté.

Le BMO de l'AUF, après examen de leur recevabilité, soumet les dossiers à la procédure de sélection qui sera opérée par la Commission régionale d'experts (CRE).

#### 4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la cohérence entre le profil de l'enseignant pressenti et l'enseignement visé,
- la cohérence de la demande avec les besoins de l'université d'accueil,
- les objectifs scientifiques et académiques attendus,
- l'absence de ressources locales dans la discipline concernée,
- l'inscription de la demande dans les priorités régionales identifiées et exprimées par la CRE,
- la participation financière à la prise en charge de l'enseignant par l'établissement d'accueil,
- le flux de mobilité (priorité aux mobilités sud/sud, puis nord/sud),
- l'équilibre entre les sexes des candidats (la priorité sera donnée aux femmes à qualité scientifique égale),
- la dimension francophone du projet.

#### 5. CALENDRIER

15 janvier 2010 : Lancement et diffusion de l'appel à candidatures par le BMO de l'AUF  
 30 avril 2010 : Clôture de l'appel à candidatures  
 mi-juin 2010 : Sélection des candidats par la CRE  
 début juillet 2010 : Publication des résultats  
 début septembre 2010 : Mise en œuvre de la mission du 1er septembre 2010 au 31 août 2011

#### 6. MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Les mobilités d'appui à l'enseignement sont par principe de courte durée (de l'ordre de 1 à 2 semaines).

La prise en charge de la mission comprend au maximum :

- un **titre de transport aller-retour émis par l'AUF** et mis à la disposition du bénéficiaire, lui permettant d'effectuer le trajet entre sa région d'origine et sa région d'accueil ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge,
- et/ou une **indemnité forfaitaire journalière** établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans le pays où se déroule la mission (sur la base de 110€/jour pour la mission allant de 1 à 10 jours et un forfait de 1030€ pour la mission de durée de 11 à 15 jours),
- et une **assurance-maladie, accident et rapatriement est obligatoire** dans le pays de destination. Les modalités de cette assurance seront indiquées ultérieurement aux intéressés.

Les universités d'accueil (qui demandent la mission d'enseignement) régleront les prestations des bénéficiaires sur la base des rémunérations qu'elles réservent habituellement à leurs propres enseignants.

De façon générale, une contribution de l'université d'origine du missionnaire, et/ou de l'université d'accueil, et/ou d'un autre organisme sera souhaitée.

#### 7. OBLIGATION DU MISSIONNAIRE

Au terme de la mobilité, le (la) bénéficiaire remettra un rapport (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, impact sur les publics cibles - étudiants/enseignants, sur la création de partenariats durables et le travail en réseaux entre les deux établissements, suites données à cette participation...), dans un délai de 2 mois (un exemplaire à l'institution d'accueil, un exemplaire à l'institution d'origine et un exemplaire au BMO de l'AUF).

#### 8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

**Le dossier de candidature doit comprendre la totalité des pièces suivantes (pour l'enseignant principal et pour l'enseignant suppléant s'il est proposé) :**

- le formulaire de candidature dûment complété et signé,
- une convention bilatérale signée entre établissements concernés par la mobilité prévoyant les échanges des enseignants. En l'absence de ce document, une lettre d'engagement de la part du président/recteur (ou du vice président ou responsable des relations internationales) de l'université d'origine de l'enseignant, donnant son accord pour la réalisation de cette mission et s'engageant à signer une convention avec l'établissement demandeur de la mission en vue de développer les relations et d'appuyer cet établissement dans l'enseignement et la formation,
- le plan de cours des enseignements à assurer précisant les dates de la mobilité et le public cible,
- le C.V et la liste des activités pédagogiques de l'enseignant pressenti (*et de l'enseignant secondaire s'il est prévu un remplacement*),
- la lettre d'invitation du responsable académique de la structure d'accueil (*et mentionnant le nom de l'enseignant secondaire s'il est prévu*),
- l'accord de principe de l'enseignant de donner le cours (à mentionner le syllabus de cours, la période, la durée de la mission et le nombre d'heures dispensées en présentielle et en visioconférence) (*et éventuellement de l'enseignant secondaire s'il est prévu*);
- l'accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant (*mentionnant le nom de l'enseignant secondaire s'il est prévu*), d'effectuer la mobilité tout en précisant l'impact sur la collaboration entre les deux établissements concernés par la mission.

**Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le 30 avril 2010. ATTENTION : une(des) pièce(s) complémentaire(s) pourra(ont) éventuellement être acceptée(s) après réception du dossier jusqu'au 7 mai 2010. Ceci ne s'applique qu'aux dossiers reçus avant le 30 avril. Aucune exception ne sera faite après ces dates.**

<b>9. LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES :</b>		
<b>Champs disciplinaires</b>		<b>Codes</b>
<b>SCIENCES DE LA VIE</b>	<b>Santé et recherche biomédicale</b> : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
	<b>Biologie animale et recherches vétérinaires</b> : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
	<b>Biologie végétale et recherches agronomiques</b> : biologie, génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
<b>SCIENCES DE LA MATIÈRE</b>	<b>Sciences physiques et mathématiques</b>	21
	<b>Sciences chimiques</b>	22
	<b>Sciences de l'Univers</b> : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
<b>SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR</b>	<b>Connaissance et gestion des ressources naturelles</b> : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
	<b>Agro-alimentaire et Génie des Procédés</b> : transformation des produits animaux et végétaux	32
	<b>Téledétection et applications</b>	33
	<b>Électronique et Génie électrique</b>	34
	<b>Mécanique et Génie des Matériaux</b>	35
	<b>Énergie et Génie des Procédés</b>	36
	<b>Génie linguistique</b>	37
	<b>Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication</b> : informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
<b>SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>Langues et Humanités</b> : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
	<b>Sciences économiques</b>	42
	<b>Sciences de gestion</b>	43
	<b>Sociologie</b> : démographie...	44
	<b>Anthropologie</b>	45
	<b>Sciences juridiques</b> : droit public, droits fondamentaux	46
	<b>Sciences juridiques</b> : droit de l'environnement	47
	<b>Science politique</b>	48
	<b>Géographie et aménagement</b> : villes, urbanisme, transports,...	49
	<b>Sciences juridiques</b> : droit privé et des affaires	51
	<b>Sciences du tourisme</b>	52

**10. LA CANDIDATURE DOIT ETRE ADRESSEE AU BUREAU MOYEN-ORIENT ([www.auf.org/regions/moyen-orient/](http://www.auf.org/regions/moyen-orient/)) DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)**

L'établissement d'accueil du missionnaire est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :	La candidature doit être déposée au :
- à Djibouti, en Iran, en Jordanie, au Liban, au Pakistan, dans le Territoire palestinien occupé ou au Yémen :	<p><b>BUREAU MOYEN-ORIENT (BMO)</b> Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P.: 11-9082 Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tél (ligne directe du service des mobilités) : +961 1 611 628 Tcpie : +961 1 615 884 Courriel : moyen-orient@auf.org</p>
- en Egypte :	<p><b>CAMPUS NUMERIQUE FRANCOPHONE (CNF) D'ALEXANDRIE</b> Université Senghor, 1, Place Ahmed Orabi, El Mancheya B.P. 21111-415, Alexandrie - Égypte Tél. : + 20 3 48 43 560 Tcpie : + 20 3 48 50 532 Courriel : info@eg.auf.org</p>
- en Syrie :	<p><b>CAMPUS NUMÉRIQUES FRANCOPHONES (CNF)</b> <b>-CNF DE DAMAS</b> Université de Damas, Cité Universitaire 6, Rue Omar Bin Abdul Aziz, Al Mezzeh B.P. 13141, Damas - Syrie Tél. : + 963 11 21 22 871 Tcpie : + 963 11 21 30 236 Courriel : cnf-damas@sy.auf.org</p> <p><b>-CNF D'ALEP</b> Université d'Alep B.P. 12355, Alep - Syrie Tél. : + 963 21 26 34 406 Tcpie : + 963 21 26 34 407 Courriel : cnf-alep@sy.auf.org</p>